



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité ce qui suit :

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

PROJETS DE RÈGLEMENT 441-2021 ET 442-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 198-2007 ET PROJET DE RÈGLEMENT 443-2021 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement, avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 3 mai 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlement 441-2021 et 442-2021 modifiant le Règlement de zonage 198-2007 et le projet de règlement 443-2021 sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble.

Lors de la même séance, pour des raisons sanitaires, le conseil a opté pour consulter de façon écrite la population à propos de ces projets de règlements, afin d'assurer que l'ensemble des citoyens et personnes intéressées puissent s'exprimer en toute sécurité.

Le but des règlements 441-2021 et 442-2021 est de modifier des dispositions en lien avec les balcons, les stationnements hors rue et les bâtiments secondaires et d'autoriser l'usage « parc » partout sur le territoire de la municipalité.

Le projet de règlement 441-2021 contient des dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter :

Les projets de règlement 441-2021, 442-2021 et 443-2021 sont disponibles sur le site web de la municipalité (<https://www.municipalitescott.com/>). Une version papier est disponible sur demande, moyennant des frais d'impression et d'expédition. Une consultation écrite se déroule jusqu'au 7 juin 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :

- Soit par courrier électronique, à l'adresse : info@municipalitescott.com ;
- Soit par la poste, au **1070, route Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0**

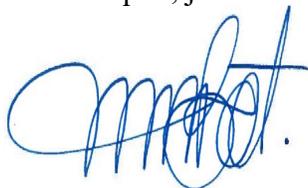
Donné à Scott, ce 20 mai 2021

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 mai 2021



Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière